

TRANSPORTS SCOLAIRES

**CONVENTION DE DELEGATION
PARTIELLE DE COMPETENCE POUR
L'ORGANISATION DE CIRCUITS
ENTRE
LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
ET
LA COMMUNE DE SAINT AUBIN DE MEDOC**

AVENANT N° 2

Entre les soussignés :

La Communauté urbaine de Bordeaux, autorité organisatrice de premier rang, représentée par M. Vincent FELTESSE, Président, agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération n° 2011/0 du Conseil de Communauté du 14 octobre 2011, intervenant aux présentes sous la dénomination

"l'organisateur principal",

Et,

L'autorité organisatrice de second rang, La Commune de SAINT AUBIN DE MEDOC, représentée par Monsieur Christophe DUPRAT, Maire, agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal de St Aubin de Médoc en date du XXXXXXXXX, reçue à la Préfecture de la Gironde le XXXXXXXXXXXX, intervenant aux présentes sous la dénomination

"l'organisateur secondaire",

Il a été arrêté ce qui suit :

Depuis la prise d'effet de la convention du 1^{er} août 2006 reçue à la Préfecture de la Gironde le 12 octobre 2006, l'optimisation du circuit 376.041 à compter de la rentrée scolaire 2011/2012 justifie la passation d'un avenant.

ARTICLE 1 – MODIFICATION DE SERVICES

Les Communes de Saint Aubin de Médoc et du Taillan Médoc, en concertation avec la Commune de Saint Médard en Jalles (circuit 449.042), ont demandé, à compter de la rentrée scolaire 2011/2012, la possibilité de mutualiser leurs moyens sur les circuits 376.041 (St Aubin) et 519.041 (Le Taillan) desservant les lycées de Bordeaux, afin d'optimiser le ramassage de tous les lycéens concernés.

Le circuit suivant est donc modifié à compter de la rentrée scolaire 2011/2012 selon la demande de la Commune de Saint Aubin de Médoc :

- **circuit 376.041** : le nouveau circuit est de 31,200 kms. Le forfait journalier à appliquer au nouveau circuit passe de 216,00 €HT à 101,64 €HT. Le prix kilométrique reste fixé à 0,52 €HT

Un avenant n°3 au marché a donc été pris pour entériner la modification du circuit précité exploité par KEOLIS GIRONDE.

L'incidence financière de cette modification pour la dernière année scolaire restant à exécuter au titre du marché pour le compte de la Commune de Saint Aubin de Médoc s'élève à -1 933,39 €HT

La fiche technique de ce circuit modifié est jointe au présent avenant conformément aux dispositions de l'article 6.3 de la convention initiale.

ARTICLE 2 – AUTRES CLAUSES

Il n'est apporté aucune autre modification aux clauses de la convention initiale qui sont maintenues et demeurent exécutoires.

Fait à Bordeaux le :

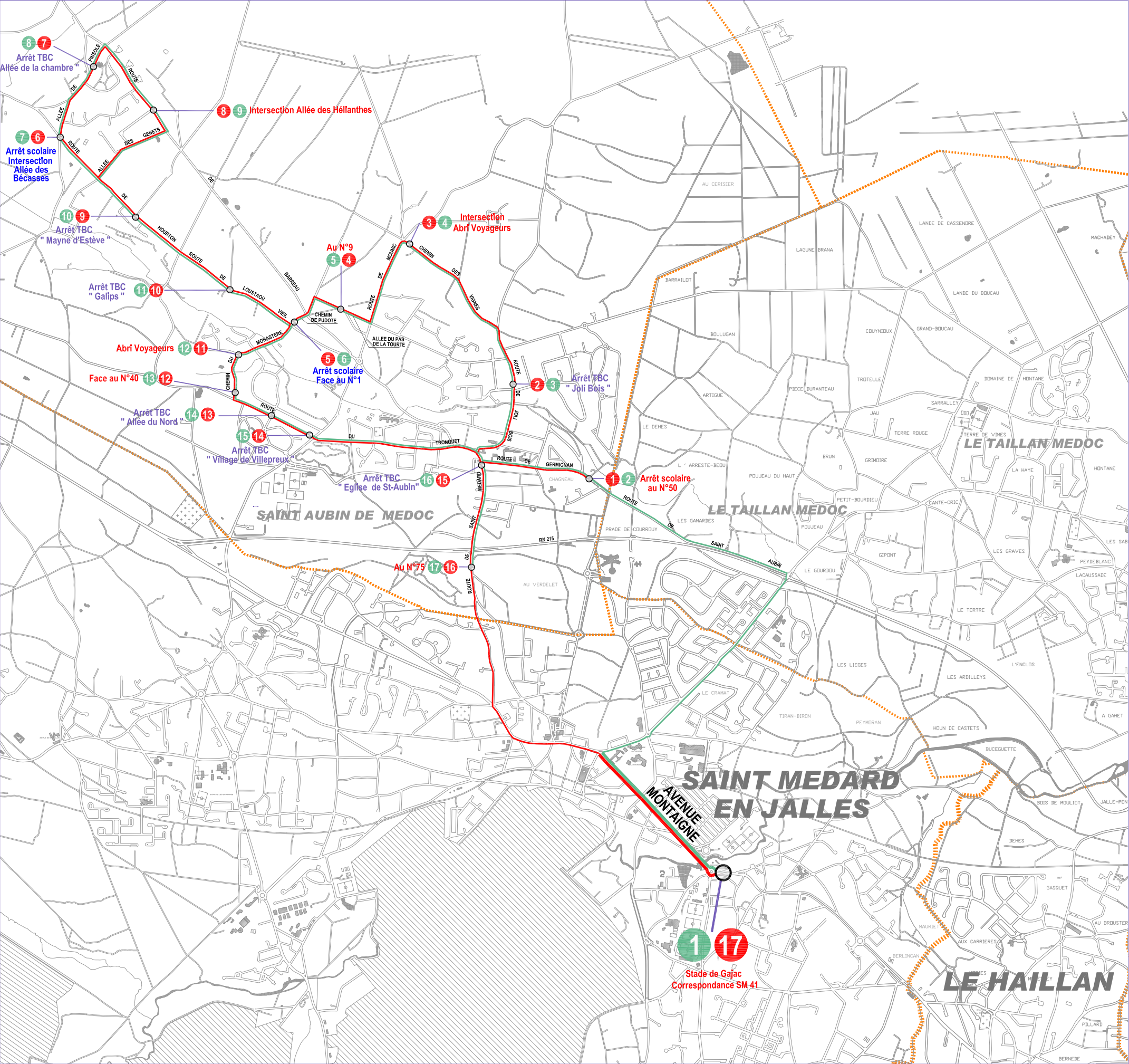
***Pour l'organisateur principal,
Le Président de la
Communauté urbaine de Bordeaux,***

***Pour l'organisateur secondaire,
Le Maire de la
Commune de Saint Aubin de Médoc,***

Vincent FELTESSE

Christophe DUPRAT

DIRECTION TERRITORIALE OUEST



FICHE TECHNIQUE

Années scolaires
2006 à 2012



Organisateur secondaire : commune de Saint Aubin de Médoc

Transporteur titulaire: Keolis Gironde

Transporteur exécutant: Keolis Gironde

N° de marché : 06.155U Lot 10

N° du circuit : 376.041

Noms et horaires des établissements desservis :

MATIN Horaires de passage			SOIR Horaires de passage		
km		Lundi au vendredi	km		Lundi au vendredi
1	0,000	6h28	1	0,000	18h50
2		6h29	2		18h55
3		6h30	3		18h59
4		6h31	4		19h15
5		6h32	5		19h25
6		6h35	6		19h26
7		6h36	7		19h34
8		6h37	8		19h40
9		6h38	9		19h41
10		6h39	10		19h42
11		6h40	11		19h50
12		6h41	12		19h51
13		6h42	13		19h52
14		6h43	14		19h54
15		6h44	15		19h55
16		6h46	16		19h57
17	15,600	6h54	17	15,600	19h59

Parcours journalier : 31,200 KM

Bordeaux le : 01/09/2011

Date d'effet de la modification : 01/09/2011

Plan sans échelle

